

Collectif Pôle Gare Saint-Rémy

12 avenue Guy de Coubertin  
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse  
contact@polegaresaintremy.fr

Saint Rémy-les-Chevreuse  
le 26 octobre 2021

Madame Catherine GUILLOUARD

Présidente directrice générale de la RATP  
54 Quai de la Rapée  
75012 Paris

*Objet* : Schéma directeur RER B Sud Phase2  
Constitution de dossier d'enquête publique  
Lettre recommandée avec AR

Madame la Présidente directrice générale,

Suite au jugement du Tribunal administratif de Versailles en date du 3 novembre 2020 par lequel la déclaration d'intérêt général du projet visé en objet a été annulée, vos services reprennent la procédure administrative par la phase de concertation en cours actuellement.

Dans le cadre de cette concertation qui répond à une exigence du code de l'Urbanisme, les informations portées à la connaissance du public sont limitées au contenu de la plaquette distribuée à Saint Rémy.

Le projet présenté fait apparaître des éléments nouveaux par rapport au dossier de l'enquête publique de 2018 notamment :

- un mur de soutènement perpendiculaire à l'extrémité des voies 6, 8 et 10
- des parois anti-vibratiles enterrées
- deux bassins de rétention des eaux.

Il suscite toujours les mêmes interrogations sur le bienfondé des travaux projetés qui avaient conduit associations et habitants à une opposition déterminée au projet sur :

- le nombre de voies de garage nécessaires et la pertinence des voies 10 et 4T
- l'ensemble des murs enterrés et le risque hydraulique global associé
- la compréhension du rôle des voies de garage à Saint-Rémy dans l'amélioration de la fiabilité du RER B.
- l'absence d'alternative dans le projet.

Ce projet, présenté superficiellement, n'a absolument pas intégré les remarques majeures de la précédente enquête publique. Aujourd'hui, le collectif Pôle Gare qui réunit des associations locales et régionales incluant des associations d'usagers, demande :

➤ La justification du déficit réel de voies de garage, actuellement et dans la perspective de la période transitoire de coexistence avec les nouveaux trains MI20 à partir de 2025.

➤ La modification du projet pour les voies 10 et 4T qui cristallisent les critiques. Leur abandon permettrait de supprimer leurs impacts environnementaux, notamment visuels, acoustiques, et hydrauliques. Il permettrait en outre de réaliser de substantielles économies en

abandonnant la construction des murs de soutènement, des parois anti-vibratiles et des bassins de rétention.

➤ La réalisation d'une étude d'impact globale sur l'ensemble du projet incluant la phase 1 qui vient de s'achever, notamment sur les plans acoustique, vibratoire et les risques hydrauliques, inquiétude majeure des habitants de Saint-Rémy. Rappelons que les ruissellements des eaux sont à l'origine du déraillement du RERB en 2018 à proximité de la zone prévue pour l'implantation de la voie 4T.

Le collectif Pôle Gare émet en outre les propositions alternatives suivantes dont vos services pourraient se saisir :

➤ L'utilisation du tiroir de retournement nouvellement créé à Orsay pour le garage nocturne d'un train qui serait ainsi prêt pour un départ commercial de ce terminus. C'est au moins une possibilité transitoire, disponible immédiatement.

➤ La considération du site de Massy qui, selon le SDRIF 2013, prévoyait l'implantation de voies de garage supplémentaires pour le RER B sur le site dit « CEMEX ». Les travaux actuels de la ligne 18 n'empêchent nullement, à l'horizon 2025, de créer ces voies comme prévu.

➤ La voie 4 telle que prolongée aujourd'hui pourrait constituer un tiroir de retournement pour les voies 6 et 8 créées sans empiéter sur la réserve naturelle régionale.

Ces propositions, soucieuses de l'intérêt des usagers, sont de nature à permettre de concilier intérêts économiques et environnementaux du projet dans des délais compatibles avec le renouvellement des rames.

Par ailleurs, le collectif reste ouvert à toute proposition de médiation.

Dans l'attente de la prise en compte de ces éléments et propositions, le collectif Pôle Gare s'oppose fermement au projet de schéma directeur RER B sud phase 2 et demande que le présent courrier soit versé au dossier de concertation.

Enfin, nous demandons l'organisation d'une réunion publique, préalable à la future enquête publique, afin que les représentants de la RATP explicitent le projet devant les Saint-Rémois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente directrice générale, l'expression de ma respectueuse considération.

Yohann PETILLON  
Président de l'association « Collectif pôle gare Saint Rémy »

*Copies :*

*M. Cyril Condé, Directeur du département de maîtrise d'ouvrage des projets RATP*

*M. Eric Demaria, responsable Entité portefeuille projets ferrés RATP*

*M Laurent Probst, Directeur Général Ile de France Mobilités*